

APPT asbl 27, rue Jean-Baptiste Esch L-1473 Luxembourg Téléphone : (+352) 26.38.99.29

www.transparency.lu info@transparency.lu

The press review

16-31 January 2015

Prepared by Transparency International Luxembourg

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournis à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au secretariat@transparency.lu.

Information importante « hotline anti-corruption »

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email <u>info@transparency.lu</u> ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

NATIONAL NEWS



Le Monde.fr

Bruxelles accuse le Luxembourg d'aides fiscales illégales à Amazon

Le Monde.fr | 16.01.2015 à 10h08 • Mis à jour le 16.01.2015 à 11h01 Par **Cécile Ducourtieux** (Bruxelles, bureau européen)

La Commission européenne a rendu public, vendredi 16 janvier, l'intégralité de sa décision justifiant l'ouverture d'une enquête pour aide d'Etat concernant le groupe américain Amazon et ses pratiques fiscales au Luxembourg, qui avait été annoncé en octobre 2014.

Bruxelles estime que les autorités luxembourgeoises « octroient un avantage à Amazon » à travers certaines pratiques fiscales, et que cela « constitue une aide d'Etat » illégale. La publication du détail des accusations de la Commission à l'encontre d'Amazon, et du Luxembourg, intervient après les révélations « LuxLeaks », début novembre 2014, un travail journalistique de grande ampleur, qui a mis à jour, au Luxembourg, un système d'évasion fiscale de grande envergure au profit des multinationales.

Pourquoi ne dévoiler le contenu des griefs que maintenant ?

La décision d'ouverture d'enquête à l'encontre d'Amazon avait été rendue publique le 7 octobre 2014, mais les détails justifiant cette démarche n'avaient pas été divulgués, pour laisser aux parties concernées le temps d'en extraire ce qu'elles jugent relever du secret des affaires.

La Commission s'était déjà prêtée à ce genre d'exercice (publier l'intégralité de sa décision d'ouverture d'enquête), fin 2014, à propos des pratiques fiscales de Starbucks aux Pays-Bas et d'Apple en Irlande.

Les informations publiées vendredi (25 pages au total), n'apportent pas de données nouvelles concernant l'avancée de l'enquête de Bruxelles. La commissaire en charge de la concurrence, Margrethe Vestager s'est engagée à communiquer sur ce sujet avant la fin du premier trimestre 2015.

Quelles sont les pratiques fiscales visées ?

Ce qui est visé par l'enquête de Bruxelles c'est le système du « rescrit fiscal » (ou « tax ruling ») : celui-ci permet à une entreprise de demander à l'avance comment sa situation fiscale sera traitée dans un pays, et est utilisé par les multinationales pour faire de l'optimisation en répartissant profits et coûts entre leurs filiales dans différents pays.

• Amazon et le Luxembourg sont-ils les seuls visés par la Commission ?

Non. La Commission a demandé des renseignements sur cette pratique du rescrit fiscal en juin 2014 à six pays : Chypre, l'Irlande, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Elle a ouvert à ce jour quatre enquêtes sur des « tax rulings » qu'elle soupçonne de constituer des aides d'Etat illégales : deux d'entre elles visent le Luxembourg, pour des accords avec le Amazon et le groupe automobile italien Fiat. Les deux autres concernent l'Irlande avec Apple et les Pays-Bas avec Starbucks.

Que montrent les 25 pages publiées par la Commission ?

Le document publié vendredi éclaire sur les pratiques fiscales d'Amazon en Europe, particulièrement dans le Grand-Duché.

La Commission explique soupçonner le fisc luxembourgeois d'avoir pris, au bénéfice du géant américain de la vente en ligne, une décision fiscale anticipative, le 6 novembre 2003, qui validerait des prix de transfert contestables entre les filiales luxembourgeoises d'Amazon et la maison mère.

Les prix de transfert désignent les prix facturés pour des opérations commerciales entre diverses parties d'un même groupe d'entreprises, prix fixés pour l'usage de droits de propriété intellectuelle, pour la vente de produits et services, etc...

Ces prix de transfert doivent être évalués conformément aux conditions du marché, c'est-àdire, au prix auquel ces biens et services seraient facturés si une entité d'un groupe devait les acquérir sur le marché au lieu de le faire à l'intérieur du groupe.

Une évaluation erronée des prix de transfert peut conduire à la diminution de la base fiscale d'une entreprise sur un territoire, donc à la minimisation de son bénéfice imposable.

La Commission se penche notamment sur la structure d'Amazon au Luxembourg. Le groupe y a regroupé quasiment toutes ses activités en Europe.

Ce que reproche la Commission c'est l'accord sur le prix de transfert entre deux entités luxembourgeoises, Lux SCS et Lux Eu SARL.

Amazon Eu SARL « joue le rôle de siège principal d'Amazon pour l'Europe et est le principal opérateur des services de commerce de détail et des services aux entreprises offerts par l'intermédiaire des sites web européens d'Amazon », indique le document de Bruxelles publié vendredi. En outre, elle assume des fonctions de gestion de trésorerie et détient (directement ou indirectement) les autres filiales européennes d'Amazon qui assurent la commercialisation, le marketing et les fonctions de support. »

Cette filiale a déclaré un chiffre d'affaires de 13,6 milliards d'euros. Cette société Amazon EU SARL joue le rôle de société mère pour d'autres filiales luxembourgeoises. Amazon emploie

environ 1 000 salariés au Luxembourg, dont des postes de direction stratégique gérant l'ensemble des activités européennes d'Amazon.

Lux SCS est une entité « fiscalement transparente » selon le rapport de Bruxelles, qui possède 100 % du capital de Lux EU SARL, qui, elle, est la société qui est censée payer des impôts au Luxembourg

Lux SCS licencie des droits de propriété intellectuels à Lux EU SARL, selon un prix de transfert, qui a été approuvé par le fisc luxembourgeois en 2003, et que Bruxelles soupçonne de ne pas être conforme au prix du marché : il aurait été surévalué pour minimiser la base imposable de Lux Eu SARL.

• Que répondent les « accusés » ?

Les autorités luxembourgeoises ont immédiatement réagi à la publication de ces documents en assurant dans un communiqué que « le Luxembourg est confiant que les allégations d'aide d'État dans cette affaire sont sans mérite ».

Le Luxembourg se dit assuré « qu'il sera à même de convaincre la Commission de la légitimité de la décision anticipative en cause et qu'aucun avantage sélectif n'a été accordé ».

Où en sont les projets de la Commission pour plus de transparence fiscale ?

Consciente de l'impact délétère sur les opinions publiques des révélations LuxLeaks, la Commission européenne, et son président, Jean-Claude Juncker, qui a été premier ministre du Luxembourg pendant près de 19 ans, ont pris à plusieurs reprises l'engagement, fin 2014, de faire de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale en Europe une de leurs priorités. Lire aussi : Les Européens avancent dans la lutte contre l'optimisation fiscale Le commissaire à l'économie et à la fiscalité, Pierre Moscovici doit présenter, d'ici à la fin du premier trimestre 2015, une directive sur l'échange automatique et obligatoire des accords fiscaux préalables.

Mais la pression sur la Commission européenne pour agir contre l'évasion et la fraude fiscale va croissante. Au Parlement européen, une commission d'enquête est sur le point d'être formée, à l'initiative des Verts, qui aura des pouvoirs étendus.

PAPERJAM BUSINESS

ACCÈS À L'INFORMATION

Vers une administration à moitié transparente

22.01.201522:02 Par Véronique Poujol



Xavier Bettel a esquissé lors des vœux à la presse ses projets pour une administration plus transparente. (Photo: Christophe Olinger / archives)

Les grandes lignes du projet inscrit dans le programme de la coalition de rendre accessibles d'office aux citoyens, a fortiori aux journalistes, les documents des services publics, commencent à être connues. Xavier Bettel, lors de ses vœux à la presse, le 7 janvier dernier, en avait esquissé les contours tout en laissant entendre ses dispositions à en discuter et en améliorer les détails.

C'est un des grands sujets, avec bien sûr l'aide à la presse, qui anime les séances du Conseil de presse – précisons que notre éditeur, Maison Moderne en est encore exclu –: les avancées au ministère d'État des travaux de mise en œuvre de l'une des promesses de la coalition bleue, rouge et verte, à savoir l'ouverture des documents détenus par les administrations et services de l'État, communes, établissements publics et même personnes morales fournissant des services publics.

L'ancien Premier ministre Jean-Claude Juncker avait aussi fait de l'accès aux documents un de ses dadas en présentant un projet de loi quelques mois avant son départ en 2013. Peu satisfaisant, le texte a été mis dans les oubliettes et son successeur en a élaboré un autre, qui pour l'heure reste à l'état d'avant-projet.

L'accès aux documents administratifs n'est pas un luxe. C'est une exigence, pour qui se veut un État de droit, inscrite dans une convention du Conseil de l'Europe et ne doit de ce fait surtout pas apparaître comme un signe distinctif d'un gouvernement transparent.

Pas de privilège pour la presse

On connaît désormais les grandes lignes d'un texte a minima. Xavier Bettel les avait esquissées lors de ses vœux à la presse le 7 janvier dernier et devant des représentants du Conseil de presse, bien que le texte ne sera pas spécifique aux journalistes. Il vaudra pour tous les citoyens, sans donner d'accès privilégiés à la presse.

Le régime donnera un «droit d'accès» aux documents aux personnes physiques et morales sans qu'elles aient à devoir justifier un intérêt. Presque toutes les administrations et services de l'État, les communes, les établissements publics auront un devoir systématique de communication des documents détenus.

Des limites seront cependant prévues et les documents portant atteinte à la sécurité du pays ou à l'ordre public; ceux qui violeraient le respect de la vie privée, feraient entrave au fonctionnement de la justice et ombrage aux droits de la propriété intellectuelle, à un secret protégé par la loi ainsi qu'aux missions de contrôle, d'inspection et régulation, échapperont à ces exigences de transparence.

Pas question ainsi de pénétrer les secrets de la Commission de surveillance du secteur financier, ni d'obtenir des documents provenant de la Banque centrale du Luxembourg, du Commissariat aux assurances ou de l'Inspection du travail et des mines... Restrictions aussi pour les documents non finalisés.

À se demander alors ce qui restera de la liste des documents communicables, d'autant que les administrations qui sortent du champ des dérogations pourront, elles aussi, faire valoir le droit de refuser l'accès aux documents ou d'en estropier le contenu. Il leur faudra quand même motiver ce refus.

Pas de pêche au gros

Les demandes d'accès devront se faire par écrit et être suffisamment précises pour identifier un document. Ici donc, pas de pêche au gros permise pour ratisser les informations, à l'instar des règles qui prévalaient encore jusqu'à la fin 2014 sur l'échange d'informations fiscales.

Les administrations devront désigner un chargé de communication des documents. Dans un premier temps, les demandes resteront gratuites, mais le dispositif devrait laisser ouverte la possibilité pour les administrations de réclamer ultérieurement une redevance.

La communication des documents devra intervenir endéans le mois suivant la demande. Des délais trop longs pour les journalistes, l'actualité étant un plat qui se mange chaud. D'autant que les délais pourraient être prolongés d'un mois supplémentaire en raison de la complexité de la demande.

Les refus essuyés par les administrations seront susceptibles de recours devant une commission d'accès aux documents composée de cinq membres, désignés par le Premier ministre: un magistrat qui en assurera la présidence, un représentant du ministère d'État, un autre venant de la Commission nationale de protection des données et un quatrième issu du Syvicol. Le dernier sera une personnalité venant de la diffusion publique d'informations, probablement le SIP.

La commission aura deux mois pour communiquer un avis à une administration récalcitrante pour lui dire si un document est ou non communicable, laquelle administration aura ensuite un mois de plus pour lâcher les informations.

Luxemburger Wort

LuxLeaks

Un second ancien employé de PwC inculpé



Pierre Matge
Publié le vendredi 23 janvier 2015 à 18:59

(MF) - Après Antoine Deltour, l'ancien auditeur de PwC à l'origine de l'affaire LuxLeaks, un autre ancien collaborateur de PwC a été inculpé vendredi indique le Parquet de Luxembourg.

Le 12 décembre 2014, c'était déjà un vendredi, le Parquet de Luxembourg avait annoncé <u>la mise</u> en examen de l'auteur présumé du vol, chez l'auditeur PwC en 2012, des documents à l'origine de Luxleaks.

Six semaines plus tard, toujours dans le cadre de la même affaire du suivi de l'inculpation de l'ancien collaborateur de PwC, il a été procédé en date d'aujourd'hui à une nouvelle inculpation d'un autre ancien collaborateur de PwC par un juge d'instruction à Luxembourg», écrit le Parquet.

Ce second employé dans le collimateur de la justice est poursuivi du chef des mêmes infractions qu'Antoine Deltour, c'est-à-dire pour «vol domestique, violation du secret professionnel, violation de secrets d'affaires, blanchiment et accès frauduleux à un système de traitement automatisé de données».

Apparu dans "La nouvelle édition" sur Canal+, début janvier 2015, <u>Antoine Deltour avait déclaré avoir «agi par conviction»</u>. Il risque néanmoins jusqu'à 10 ans de prison.

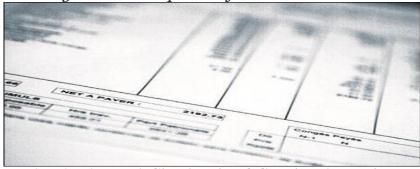


ÉVOLUTION AU LUXEMBOURG

28 janvier 2015 07:30; Act: 28.01.2015 08:23

L'échange d'informations vise aussi les salaires

LUXEMBOURG - Les déclarations de revenus sont aussi concernées par l'échange automatique d'informations.



Certaines situations particulières (congés maladie, préretraite, congés maternité) posent question au moment des déclarations. (photo: Editpress)

L'échange automatique d'informations a des répercussions autres que bancaires. Les salaires aussi sont concernés. Les entreprises ont jusqu'à fin mars pour adresser de manière informatique le reporting des émoluments de leurs employés directement à l'Administration des contributions directes, qui les transmet aux fiscs étrangers. Et ce d'ores et déjà pour les revenus de 2014.

Ce qui n'est pas sans poser question, particulièrement pour l'imposition des travailleurs frontaliers. «Beaucoup de sociétés ne savent pas quoi faire, elles cherchent des lignes de conduite pour être au clair avec cette nouvelle législation», constate Michiel Roumieux, personal tax leader chez PwC Luxembourg.

Avec la Belgique, les règles restent floues

Le principal point d'achoppement concerne l'indication de jours travaillés imposables au Luxembourg et ceux dans le pays de résidence, que les entreprises n'avaient pas à mentionner jusqu'à présent dans leur déclaration. Selon que l'activité soit exercée physiquement ou non au Grand-Duché, la part de rémunération imposable entre le pays de résidence et celui de travail varie.

«Avec la France et l'Allemagne, les conventions sont assez claires. Mais avec la Belgique, les règles restent floues et demandent à être clarifiées. Les États négocient en ce sens», observe Michiel Roumieux. Ce qui était de la seule responsabilité des employés est désormais partagé.

«Une bonne communication entre employeurs et salariés est nécessaire» afin de s'accorder sur des déclarations concordantes, conseille l'expert. Car quid en cas d'erreur?

Pour ce qui est des résidents luxembourgeois travaillant à l'étranger, il y a tout intérêt à ce que ce décompte soit bien effectué. L'imposition étant, en effet, plus favorable du côté du Grand-Duché. (Mathieu Vacon/L'essentiel)

Luxemburger Wort

Luxembourg investigation

EU parliament suggests LuxLeaks inquiry committee setup



European Parliament President Martin Schulz and EU Commission President Jean-Claude Juncker

Photo: AFP

Published on Thursday, 29 January, 2015 at 09:59

After the disclosure of controversial tax deals for international companies in Luxemburg, European Parliament President Martin Schulz has suggested setting up an inquiry committee. On February 5, he will meet parliamentary group leaders to discuss the matter, according to "Spiegel Online".

The group leaders will first decide on whether the initiative is appropriate, before it having to be adopted through a parliamentary vote. The committee will not have the power to impose any sanctions on Luxembourg.

Jean-Claude Juncker has been under pressure since the tax ruling system, very active during his periods as Luxembourg finance and prime minister, was disclosed. Now in the position of EU Commission President, he has declared war on tax relief schemes.

"I have told Jean-Claude Juncker: This is not a question of Juncker-Schulz friendship", Schulz told "Spiegel online". "If he is serious in that we have to fight tax evasion, the commission is well advised to work closely with this committee."

PAPERJAM.LU

CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Un code de déontologie pour les Sages

28.01.201522:00 Par Véronique Poujol

Le Conseil d'État va se doter d'un code de déontologie qui sera annexé à son règlement intérieur.

(Photo: Sven Becker)

Le conseil de gouvernement a approuvé mercredi un projet de règlement grand-ducal qui va doter le Conseil d'État d'un code de déontologie qui lui faisait actuellement défaut.

Le conseil de gouvernement a approuvé mercredi un projet de règlement grand-ducal qui va doter le Conseil d'État d'un code de déontologie qui lui faisait actuellement défaut et qui sera annexé à son règlement d'ordre intérieur.

«Les règles déontologiques proposées sont conçues autour des maîtresmots suivants: confidentialité, intégrité, indépendance et exactitude», annonce un communiqué du Service information et presse.

Il s'agit d'une initiative plutôt cosmétique du gouvernement, à la demande des Sages, qui ne devrait pas changer grand-chose dans l'organisation de la haute corporation, dont les membres sont déjà tenus à un serment «plus explicite», selon sa présidente Viviane Ecker, que celui d'autres organisations.

Ce serment fait jurer aux conseillers «fidélité au Grand-Duc, obéissance à la Constitution et aux lois de l'État, de remplir (leurs) fonctions avec intégrité, exactitude et impartialité (et promettre) de tenir secrètes les délibérations».

«Ce sont déjà des règles déontologiques», expliquait récemment à Paperjam.lu la présidente du Conseil d'État.

INTERNATIONAL/REGIONAL NEWS



http://www.nytimes.com/

Amazon's Tax Deal With Luxembourg May Break Rules, E.U. Regulator Says

By JAMES KANTER and MARK SCOTT

JAN. 16, 2015



Amazon, like many multinational companies, has its European headquarters in Luxembourg because of the country's low taxes. CreditEmmanuel Dunand/Agence France-Presse — Getty Images

BRUSSELS — The European Union's antitrust office on Friday released a preliminary finding that a tax deal between Amazon and the Luxembourg government appears to amount to unfair state aid that may have enabled the company to underpay its taxes for a decade or more.

The inquiry is part of a wider investigation into whether a string of multinational companies, including Apple and Starbucks, sharply cut their tax bills and broke the competition rules of the European Union.

In the face of Europe's continuing economic problems, the region's politicians are taking a tougher stance on many of the complex practices used by multinational companies to reduce their tax burdens in the 28-member bloc.

And while the state-aid investigation into Amazon's dealings with Luxembourg tax authorities remains at an early stage, it could result in a European decision that orders the Luxembourg government to recoup a large amount in back taxes from Amazon. Tax experts said a clawback could reach into the tens of millions of dollars, though that would essentially be a rounding error for a behemoth that generated \$20.5 billion in revenue in the three months through Sept. 30, the latest figures available.

"The <u>European Commission</u>'s documents certainly suggest that this tax deal wasn't properly scrutinized," said Catherine Robins, a tax partner at the law firm Pinsent Masons in Britain. "Anyone else who has similar arrangements in Luxembourg will really have to look at how this could affect their operations."

In a 23-page letter released on Friday, Europe's antitrust authorities outlined a tax arrangement in which Amazon used subsidiaries in Luxembourg to reduce the company's overall tax obligations.

Like many other international companies, Amazon has its European headquarters in Luxembourg — a tiny country with a population of roughly 500,000 — to take advantage of the country's low taxes.

Through a deal struck in 2003, authorities in Luxembourg "confer an advantage on Amazon," the antitrust authority said in the letter. It added that the "advantage is obtained every year and ongoing," and that it "is also granted in a selective manner."

Both Amazon and Luxembourg's Finance Ministry denied that the online retail giant received special tax treatment or benefits. The finance ministry described the European Commission's letter as "a mere formal step in the procedure," adding that it "contains no new elements."

The ministry added that it had submitted all the information requested by the commission, and that it was cooperating fully with the investigation. "Luxembourg is confident that the allegations of state aid in this case are unsubstantiated," it said.

The publication of the letter reflects heightened scrutiny of how low-tax nations in the European Union have helped large multinationals reduce their tax bills by billions of dollars, at a time when the budgets of larger countries, like France and Italy, are squeezed. The European Commission is already investigating the tax arrangements of Starbucks in the Netherlands, of Apple in Ireland and of a unit of Fiat in Luxembourg.

It is not illegal in the European Union to try to lure businesses with low tax rates. But offering special deals to companies that are not available to their competitors can amount to what is known as illegal state aid.

The Amazon tax investigation — made public last year — focuses on a deal the company struck with Luxembourg in 2003 to cap the amount of tax it paid through so-called transfer pricing, according to the commission. Luxembourg's tax authorities took a mere 11 days to approve Amazon's tax structure in the country, the commission noted.

Under the arrangements, most of the company's European revenue was sent from one unit in Luxembourg to a separate subsidiary that was not liable to pay corporate tax in the country. That reduced the profit that the company generated from its European operations and cut its tax bill, the commission said.

Europe's competition authorities have asked Luxembourg for more details on why it was "deviating" from international standards when handling this complex structure between Amazon's two units.

They also called for more details of how royalty payments made between the units were structured, as the unit that received these payments was not subject to taxation in Luxembourg, according to the European Commission's documents.

The antitrust authorities did not say how much back taxes Amazon might be forced to repay the Luxembourg government if its investigation proved wrongdoing.

In 2013, Amazon reported a 14 percent rise in revenue, to \$15.7 billion, for its European operations, which are run from Luxembourg, according to regulatory filings.

Yet that unit reported a pretax profit of \$33 million in 2013. It subsequently paid more than \$2 billion in royalty payments to the separate Amazon subsidiary for use of the company's intellectual property.

The European authorities suspect the arrangement involving the two units was "not related to output, sales, or to profit," and was merely "cosmetic."

The prominent cases in Luxembourg, where many big multinationals like Microsoft and Apple have operations, put Jean-Claude Juncker, the recently installed president of the European Commission in an awkward position. Mr. Juncker's role includes oversight of the investigations, yet at the same time, his critics accuse him of having helped turn Luxembourg into a tax haven during his nearly two decades leading that country.

This week, apparently seeking to emphasize its role as an important investor in the European Union, Amazon announced that it had created and filled more than 6,000 new permanent jobs across the bloc in 2014. That is the most the company has hired in one year since unveiling its first European Union websites in 1998.

Luxembourg has also been the subject of intense scrutiny since Nov. 5, when the International Consortium of Investigative Journalists published a reportaccusing more than 300 companies, including the Pepsi Bottling Group, Ikea and FedEx, of benefiting from preferential tax deals.

Mr. Juncker — whose posts in Luxembourg from 1989 to 2013 included finance minister, treasury minister and prime minister — has declined to recuse himself from taking part in the final decisions on the cases in Luxembourg.

As a formal matter, Margrethe Vestager, who became the bloc's competition commissioner late last year, is leading the tax investigations.

Discouraging overly generous tax rulings would especially benefit smaller companies that "cannot prioritize the resources to tax advice in the same way as bigger companies," Ms. Vestager told a group of reporters last month.

Yet, Ms. Vestager also suggested the need to keep the investigation focused on the cases concerning Fiat, Amazon, Apple and Starbucks to ensure her findings are strong enough to withstand any eventual challenge in the European Union cou



5 reasons why we can beat corruption

By Blair Glencorse Jan 16 2015



"We have to do what our parents' generation did not do...so that when they die, the corruption dies with them," says Divine Anderson. Anderson is the young director of the <u>Accountability Film School</u>, which empowers Liberians to make documentaries about integrity issues in their communities and show these films to government officials at local video clubs and national film festivals. This helps them raise their voice, increase awareness, and generate demand for reform.

Across the world, the millennial generation is finding new tools to make people in power more responsible to citizens. New leaders like Anderson are fighting corruption in ways that are fundamentally changing societies that, in many places, have been deeply hierarchical, frustratingly opaque and unequal for hundreds of years.



Corrupt officials are worried – and they should be. Young people are proving themselves to be hugely committed to working towards greater transparency, accountability and integrity in their countries. Here are five reasons why corruption is no match for the millennial generation:

- 1. Strength in numbers. Over half of the people on the planet are now under the age of 35. In South-East Asia, this number rises to two-thirds of the population. In Africa, the median age is now less than 20. This is a constituency that is large, vocal and cannot be ignored. It is also bringing with it votes for a new cadre of young leaders who understand how to fight corruption. Think of the youthful Joko Widodo in Indonesia, for example, respected for his integrity; or President Benigno Aquino, who won the youth vote by vowing to crack down on corruption in the Philippines.
- 2. Global perspective. It is no secret that today's youth are better connected than ever before, through tools that allow them to chat, share and collaborate. Almost 70% of the world's internet users are on Facebook. This provides an unprecedented comparative perspective across societies and replication of good ideas from place to place online and offline. The I Paid a Bribe platform, for example, started in India but now has local versions led largely by young people in 14 countries. The Global Youth Anti-Corruption Network (GYAC) has more than 45 chapters around the world. It is easier than ever for youth to come together and build coalitions for change.
- 3. Civic-minded. Young people today are less entrenched in patronage networks than their parents and grandparents, and less interested in perpetuating these ties than any generation before them. The Citizenship Forum in Morocco, for example, is building a network of civic clubs in schools across the country to help youth understand their rights and responsibilities. In Papua New Guinea, Transparency International's Integrity Camp has supported hundreds of young leaders on issues related to the rule of law and accountability. Our conversations with millennials indicate that their aim is not to become part of a corrupt system but to change it. They desperately want to create a new generation of citizens who value meritocracy over partiality and honesty over duplicity.
- 4. Innate creativity. Millennials are less bound by traditional ways of thinking and more able to work outside conventional mechanisms for change in their societies. Social enterprise business that does good is increasingly popular among young people. In the US alone, social business is now worth over \$500 billion a year. This movement is spilling over into the anti-corruption realm. In Prague, Corrupt Tour.com, for example, is running paid tours that highlight where graft has taken place in the city, with demand for at least four tours a month. In Thailand, the for-profit Refuse to Be Corrupt cafés at universities provide a space where young people can discuss how to tackle corruption. For the younger generation, building integrity can also mean making money.

5. Tech-savvy. Computer programming and tech literacy are second nature to many millennials, even in places where internet access is still limited. In fact, poor equipment and connections precipitate innovative technology ideas to stamp out corruption. In Nepal, for example, a tool called Nalibeliallows young people to crowdsource information on public services online. This allows citizens to better navigate government and avoid paying bribes. In places with greater online populations, like China, young people have been playing a popular new anti-corruption video game. In Colombia, a site called Congreso Visible provides information on elected officials, including their attendance in parliament and key votes. Transparent information online is allowing millennials to hold decision-makers more accountable.

Back in Liberia, Anderson and his team are working on a film festival to show films that focus on the corruption that they perceive to be contributing to the Ebola epidemic. "Our people are dying," he says. "Corruption is killing us. Young people have to be responsible for building an honest future, or we won't have one at all."

The results of the survey, The Impact of Corruption: Perspectives from Millennial Voices, are available here.

Author: Blair Glencorse is Executive Director, Accountability Lab, an organization which empowers young people to build creative tools for integrity and anti-corruption

Image: A man holds out bolivar notes as he offers to exchange currency at the border between Colombia and Venezuela at Simon Bolivar international bridge in San Antonio in the Venezuelan state of Tachira July 23, 2010. REUTERS/Carlos Garcia Rawlins

Luxemburger Wort

Nouvelle loi sur la transparence fiscale

Les investissements russes mis en péril



Avocats et banquiers commencent à se creuser les méninges sur le cas russe. Mais ils n'en font pas une montagne. Pierre Matge Publié le jeudi 29 janvier 2015 à 19:09

La «Luxembourg Russia Business Chamber» organise ces jeudi et vendredi une opération de sensibilisation à la «de-offshorisation» de la Russie. Comprendre la volonté pour le gouvernement russe de faire revenir les capitaux expatriés... et en même temps des recettes fiscales. Une conférence en anglais s'est tenue ce jeudi à la Chambre de commerce. Une autre est prévue ce vendredi, en russe, dans les locaux d'East-West United Bank.

Crise conjoncturelle et structurelle

Les finances publiques russes ne sont pas vraiment exsangues puisque des réserves avaient été accumulées grâce à la manne des hydrocarbures, mais la chute du prix du pétrole, celle du rouble et les sanctions européennes (comparables à un coût de 200 milliards de dollars pour la balance des paiements) ont fini de convaincre les camarades Poutine et Medvedev de faire revenir les richesses délocalisées. Après trois années de croissance – autour de 4% – les analystes tablent sur une croissance nulle en 2014 et une récession de 0,8% en 2015.

Le ministre des Finances a annoncé mercredi des mesures d'économies. La loi de retour des actifs date elle de 2013. Mais elle a été mise en œuvre ce 1er janvier. D'ici avril, les informations concernant les sociétés étrangères contrôlées («controlled foreign company» ou CFC dans le jargon) par des personnes physiques et morales résidentes en Russie devront être communiquées au fisc russe. Le texte législatif prévoit une imposition de 13% et 20%, respectivement pour les individus et les sociétés, sur les profits non distribués.

3ème investisseur étranger

Or, le Luxembourg est le troisième investisseur mondial et le premier européen en Russie. En 2013, le volume d'IDE (investissement direct à l'étranger) en provenance du Grand-Duché s'élevait à quasiment 9 milliards d'euros, un cinquième du PIB luxembourgeois. Ce chiffre astronomique ne tient évidemment que pour une toute petite partie à l'expansion des entreprises luxembourgeoises sur le marché russe. Il est essentiellement lié à la structuration internationale des investissements via les Soparfi, SPF (société de gestion de patrimoine familial) ou autres SCS (société en commandite simple pour le private equity). Et il va falloir tout repenser indiquaient hier matin les juristes spécialisés suite à l'adoption des nouvelles règles «CFC».

Avocats, gestionnaires de patrimoines et banquiers sont donc à pied d'oeuvre pour limiter la casse pour leurs nombreux clients russes. La crainte semblait toutefois limitée. Une marge de manœuvre existe. Et si le Luxembourg s'avérait moins compétitif en termes fiscaux que d'autres juridictions, il pourrait faire valoir un cadre régulé, grâce notamment au label Union européenne, et son travail sur la conformité aux standards internationaux en matière d'échange. S'il figurait sur la liste noire des pays de l'OCDE – ce qui avait chagriné les autorités russes, lesquelles avaient prévenu le gouvernement luxembourgeois – le Grand-Duché devrait bientôt revenir dans les clous. Le résident russe préfèrera alors certainement le Luxembourg à Chypre, ébranlée par la crise, et aux îles Vierges britanniques, black listées.